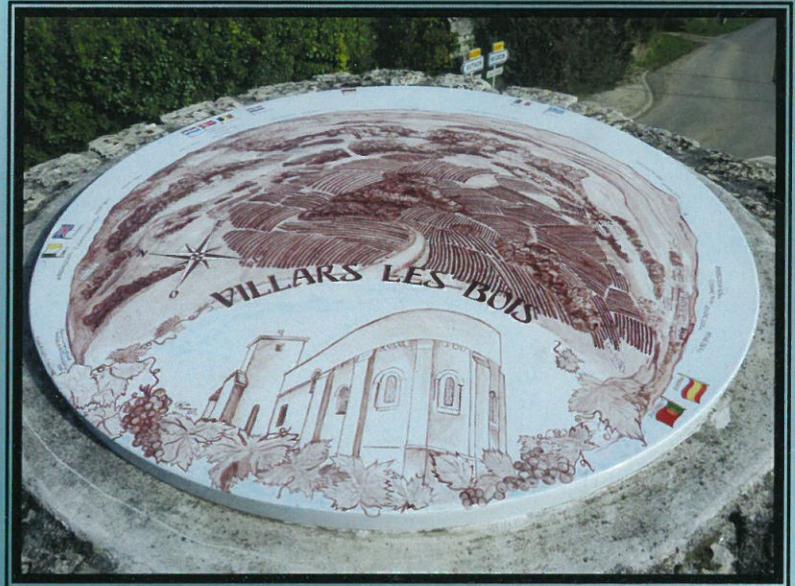
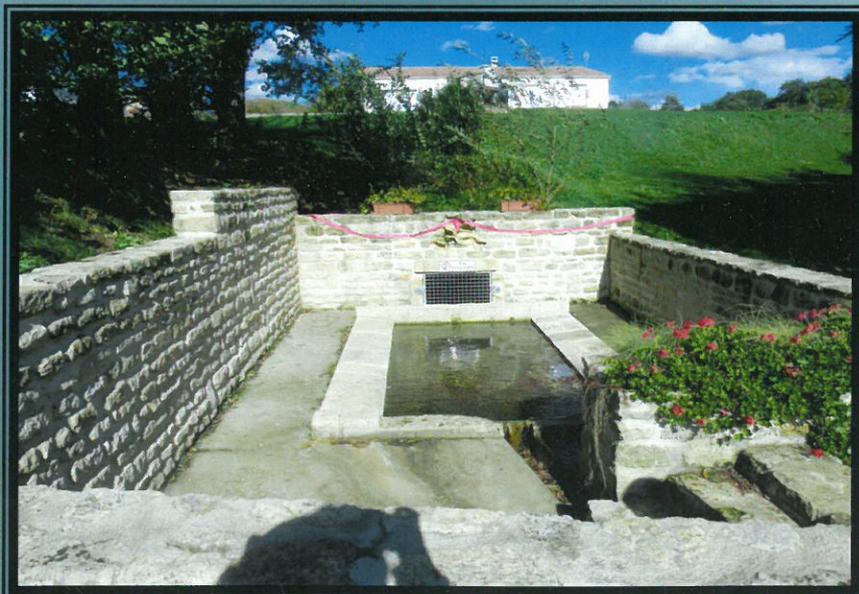


# Villars les Bois



*Bulletin municipal 2015*



# Sommaire

Le mot du Maire .....	p 2
Retour en images / Comptes-rendus municipaux .....	p 3 à 15
Liste et comptes-rendus des commissions .....	p 16 à 18
Etat civil / Récolte de vins .....	p 19
Finances / Assemblée Générale du Crédit Agricole / Horaires mairie.....	p 20
Octobre rose.....	p 21
Mémorial départemental / Contrat d'avenir / Radar pédagogique.....	p 22
La Toile aux B'ti'zs.....	p 23
La MARPA.....	p 24
Le SIPAR.....	p 25
Eclairage public / Assainissement individuel .....	p 26
Collectes et traitement des ordures ménagères .....	p 27
Taxi mouettes.....	p 28
Informations utiles .....	p 29 à 30
ACCA Villars les Bois .....	p 31
Jeunesse Villarboisienne .....	p 32
Amicale Villarboisienne .....	p 33
Rando-Evasion .....	p 34
Foyer rural .....	p 35
APE « La récré des Prim'mats » .....	p 36
Arts-Terre .....	p 37 à 38
Ecole de musique ADMS .....	p 39
Arrêt des traitements / Projet de loi .....	p 40 à 41
Les incinérations .....	p 42
Elections départementales / Repas des aînés .....	p 43
Centre de secours Migron-Burie / Site de la commune.....	p 44
Pour info / La parole est à vous / Avis à la population.....	p 45



A l'occasion de ce premier éditorial, je tiens tout d'abord à remercier les Villarboisiennes et Villarboisiens qui m'ont accordé, ainsi qu'à mes colistiers, leur confiance lors du dernier scrutin municipal.

Une nouvelle équipe vient de s'installer, elle est composée de nouveaux élus avec une nouvelle dynamique mais également des élus expérimentés qui connaissent très bien le fonctionnement communal.

Notre priorité est et restera le service au plus près de nos concitoyens. Nous avons déjà organisé en début de mandat une réunion publique afin de vous présenter nos premières actions. Nous renouvellerons chaque année cette rencontre avec tous les habitants afin de recueillir en direct leur sentiment sur la gestion communale.

Dans cette période économiquement difficile, les finances communales appellent une gestion rigoureuse. Ainsi nous serons vigilants, comme par le passé, à l'utilisation de vos impôts. Nous veillerons également à une gestion responsable des finances publiques au sein de la CDA. Cette nouvelle entité doit permettre aux territoires ruraux de retrouver toute l'attractivité qu'ils méritent. Ainsi l'activité viticole doit être préservée tout en imaginant un développement économique complémentaire.

Nous tenterons également de préserver voire d'intensifier les liens parfois trop rares entre habitants d'une même commune. Nos associations doivent être des acteurs essentiels pour cela. Ainsi nous les accompagnerons afin que chaque manifestation soit l'occasion de rencontres, de dialogue et de convivialité. J'invite donc tous les habitants de Villars les Bois à s'impliquer davantage dans notre vie communale en participant aux actions organisées par tous les bénévoles de notre commune.

Enfin, au nom de tous les habitants de Villars les Bois, je souhaite la bienvenue à Jérémy Osinsky qui accompagne maintenant notre employé communal, Dominique Fays.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2015. Qu'elle soit faite de joies, de réussites, de chaleur humaine pour vous, vos proches, et aussi pour notre commune.

Fabrice Barusseau

## Retour en images



15 Août : Villars  
en fête



Défilé du 11  
Novembre



Le Père Noël  
avec les enfants  
de la commune



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 12 FEVRIER 2014

### 1- Approbation du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

### 2- Approbation du Compte de Gestion 2013 dressé par Mme PETIT Magali et M. POUYANNE Jacques, comptable du Trésor

Après s'être fait présenter les documents pour l'exercice 2013, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3- Composition du bureau de vote pour les élections municipales

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 mars (1<sup>er</sup> tour) et le 20 mars (2<sup>ème</sup> tour). Le calendrier des permanences pour les 2 tours est établi comme suit :

<i>de 8h00 à 10h30</i>	<i>de 10h30 à 13h00</i>	<i>de 13h00 à 15h30</i>	<i>de 15h30 à 18h00</i>
Dominique FAYS	Gérard RICARDEAU	Jean-Luc VARANCEAU	Francis VION
Jean-Michel MARTIN	Gaëlle BERNARD	Nathalie KERMARREC	Jeannine GROMADA
Laurent ANDRE	Jean-Marie BEGEY	Claudette SEGUIN	Miguel TAUNAY

### 4- Questions diverses

#### - relevé des chemins ruraux

Monsieur le Maire présente les documents remis par le Syndicat de la Voirie concernant la cartographie des chemins ruraux et voies communales. Il s'agit d'un outil de travail intéressant et utile pour la gestion de la voirie communale.

#### - repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas offert par la commune à ses aînés aura lieu ce samedi 15 février. Il demande que chacun se rassemble aux côtés des anciens.

Le Maire,  
Jean-Michel MARTIN

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 28 MARS 2014

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Noms	Prénoms	Date naissance	Domicile	Nombres de suffrages obtenus
ANDRE	Laurent	23/06/1963	5 rue des Platanes – Chautabry	147
BARUSSEAU	Fabrice	01/06/1970	22 rue du Lavoir – Montbergère	144
BEGEY	Jean-Marie	04/11/1955	37 rue de la Mairie	141
BONNEAU	Bruno	21/08/1963	14 rue de Chez Bruneaud	146
COMBEAU	Karine	30/03/1973	10 impasse des Joncs - Le Pouzac	157
COUILLEAUD-TROCHUT	Emilie	29/02/1980	3 rue du Frêne – Chautabry	152
GAUCHER	Liane	01/04/1961	6 rue de la Verrerie – Les Belots	154
GROMADA	Jeannine	25/12/1934	7 rue de l'Eglise	147
KERMARREC	Nathalie	22/06/1969	12 rue du Pouzac	150
TAUNAY	Miguel	04/09/1974	7 rue des Portiers	156
VION	Francis	13/01/1965	3 impasse de Font-Robert	151

### 1) Election du Maire

#### Premier tour de scrutin :

Monsieur **Fabrice BARUSSEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

### 2) Fixation du nombre d'adjoint

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de créer, pour la durée du mandat du conseil, trois postes d'adjoint.

### 3- Election des adjoints

#### 3-1 Election du Premier adjoint :

Monsieur **Jean-Marie BEGEY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **premier adjoint** et a été immédiatement installé.

#### 3-2 Election du deuxième adjoint :

Monsieur **Laurent ANDRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **second adjoint** et a été immédiatement installé.

#### 3-3 Election du troisième adjoint :

Monsieur **Francis VION** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **troisième adjoint** et a été immédiatement installé.

### 4- Délégations au maire

Le conseil municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, décide à l'unanimité que Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

## **5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Le Maire : 13,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **6- Mise en place des commissions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres des commissions ci-après.

- Finances : Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY et Emilie COUILLEAUD-TROCHUT.
- Chemins et fossés courants : Miguel TAUNAY, Laurent ANDRE, Nathalie KERMARREC, Jean-Marie BEGEY, Karine COMBEAU et Bruno BONNEAU.
- Bâtiments : Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY et Liane GAUCHER.
- Vie associative/culture : Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU et Nathalie KERMARREC.
- Environnement/signalisation/urbanisme : Francis VION, Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER et Jeannine GROMADA.
- Information communale : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD et Jean-Michel MARTIN.

## **7- Election des délégués aux différents organismes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les représentants suivants auprès des différents organismes auxquels la commune adhère.

- SIVOM de Migron-Villars les Bois- Le Seure : Titulaires : Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY et Miguel TAUNAY
- Syndicat de la Voirie : Délégué au collège électoral : Miguel TAUNAY
- Syndicat d'Electrification : Délégué au collège électoral : Laurent ANDRE
- Syndicat des Eaux : Titulaire : Fabrice BARUSSEAU – Suppléant : Jean-Marie BEGEY
- Saintonge Romane : Titulaire : Fabrice BARUSSEAU – Suppléant : Miguel TAUNAY
- SMIELFA/ADELFA : Titulaire : Bruno BONNEAU – Suppléant : Fabrice BARUSSEAU
- Syndicat Informatique : Titulaire : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT – Suppléant : Fabrice BARUSSEAU, Jeannine GROMADA)
- Déléguée Défense : Jeannine GROMADA

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **MERCREDI 23 AVRIL 2014**

### **1-Débat d'Orientation Budgétaire**

Le conseil municipal étudie la proposition de budget préparé par Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie BEGEY, adjoint chargé des finances.

### **2-Point sur la Salle des Fêtes**

La commission de sécurité visite la salle des fêtes tous les 5 ans pour vérifier la conformité du bâtiment par rapport aux normes de sécurité incendie. Réunie le 11 avril dernier, elle a donné un avis défavorable à la poursuite de l'activité compte tenu qu'aucun des dysfonctionnements signalés en 2009 n'ont été rectifiés.

Les travaux sont en cours de réalisation et les vérifications des installations ont été effectuées. De plus, la législation applicable aux établissements recevant du public impose de mettre à jour le règlement d'utilisation de la salle des fêtes : ainsi une convention d'organisation des services de sécurité a été rédigée. Cette dernière devra être signée par chaque personne organisatrice de manifestation dans la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes et la convention de sécurité imposée par la législation.

### **3-Inscription au concours des Villages Fleuris**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire la commune de Villars les Bois au concours 2014 des Villages Fleuris.

### **4-Adhésion au Groupement de Développement Forestier**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime. Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

### **5-Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dresse une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin que le directeur départemental des finances publiques puisse désigner les commissaires qui siègeront au sein de cette commission.

### **6-Questions diverses**

#### **- Mur du cimetière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier d'insertion de la communauté d'agglomération de Saintes vient de commencer les travaux de remise en état du mur du cimetière. Ils devraient durer 8 semaines.

#### **- Boucher**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son autorisation à Monsieur BERGES Loïc et Mme BARET Marie, bouchers/charcutiers/traiteurs pour faire une tournée sur le territoire communal.

#### **- Référent scolaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés Miguel TAUNAY comme référent de l'éducation et des affaires scolaires auprès de la CDA de Saintes.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **MARDI 29 AVRIL 2014**

### **1- Affectation du résultat de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, après avoir approuvé, le 12 février 2014, le Compte Administratif pour l'année 2013, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2014, le résultat, comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 65 186,16 €
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 66 286,33 €.

### **2- Vote de la proposition du budget primitif 2014**

Le budget primitif 2014, préalablement étudié par l'ensemble du Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 268 218,33 €uros.
- pour la section d'investissement à 119 445,16 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif principal 2014 à l'unanimité.

*\* vote des taux des taxes locales*

Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ; Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ; Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2014 comme suit (inchangés par rapport à 2013) :

- Taxe d'habitation ..... 10,53 %
- Taxe foncière sur le bâti ..... 14,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 56,41 %

**3- Compte-rendu de la commission des Chemins et Fossés**

Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie. Il donne le compte-rendu d'activité de la commission « Chemins et Fossés ». Il y a eu 2 réunions au cours desquelles un planning des travaux a été réalisé.

**4- Compte-rendu de la commission des Bâtiments**

Puis, Monsieur le Maire donne la parole à Laurent ANDRE, adjoint délégué à la voirie. Il donne le compte-rendu d'activité de la commission « Bâtiments ». Il y a eu 2 rencontres au cours desquelles il a été discuté des travaux à faire pour le bâtiment de chez Lunaud, la salle des fêtes, l'Eglise et le logement du haut de l'ancienne école.

**5- Compte-rendu de la commission Environnement**

Enfin, Monsieur le Maire donne la parole à Francis VION, adjoint délégué à l'environnement. Celui-ci donne le compte-rendu d'activité de la commission « Environnement-Signalisation-Urbanisme ». Il détaille les projets envisagés pour embellir et mettre en valeur le territoire communal.

**6- Organisation du bureau des élections européennes du 25 mai**

Les élections des représentants au parlement européen se dérouleront le dimanche 25 mai. Le calendrier des permanences est établi comme ci-dessous :

<i>de 8h00 à 10h30</i>	<i>de 10h30 à 13h00</i>	<i>de 13h00 à 15h30</i>	<i>de 15h30 à 18h00</i>
Dominique FAYS	Laurent ANDRE	Fabrice BARUSSEAU	Jean-Marie BEGEY
Miguel TAUNAY	Francis VION	Jeannine GROMADA	Emilie COUILLEAUD
Nathalie KERMARREC	Claudette SEGUIN	Bruno BONNEAU	Liane GAUCHER

.../...

**7- Questions diverses**

*- réunion publique*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'organiser une réunion publique afin de présenter l'équipe municipale aux habitants. Cette rencontre permettra de faire part des projets, de recueillir les sollicitations de la part des administrés. Elle est fixée au mercredi 11 juin à 19h00 à la Salle des Fêtes. Un courrier d'invitation sera distribué dans chaque foyer.

*- Bâtiment Investiza Corporate/Fradin*

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la rencontre organisée le 24 avril dernier entre la commission des Bâtiments et des représentants des sociétés Investiza Corporate et Fradin. Celle-ci n'a pas permis de trouver une solution, cependant chacun a pu s'exprimer sur ses attentes, ses questionnements, ses inquiétudes.

Un contact a été pris avec deux organismes afin de procéder à une expertise sur le coût du traitement des déchets et de la réhabilitation du bâtiment.

- Projet éolien

Une réunion à l'attention des conseils municipaux de Burie et Villars les Bois et des propriétaires susceptibles de recevoir une partie des équipements du parc éolien est prévue le lundi 26 mai 2014 à 20h30 à la salle des fêtes.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** *MERCREDI 18 JUIN 2014*

### **1) Contrat agent administratif**

Monsieur le Maire estime que la commune de Villars les Bois est engagée vis-à-vis de ce poste et doit valoriser le travail de Mademoiselle BEGEY. Il propose de lui confier des tâches au service des associations (tracts...) ainsi que la poursuite de la mise à jour du site internet.

### **2) Modification budgétaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter l'ouverture de crédit pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

### **3) Devis du Syndicat d'Électrification**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le Syndicat d'électrification pour la mise en place d'une prise électrique pour le branchement du radar pédagogique à Popegrain. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté.

### **4) Subvention à la coopérative scolaire du collège de Burie**

*En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur la Maire concerné par cette affaire en tant que professeur au collège de Burie, ne prend pas part au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 150 € à la coopérative scolaire du collège de Burie. Attire l'attention que cette aide n'est votée que pour l'année 2014 et que le versement est sous condition de présenter le budget 2014.

### **5) Suppression de la régie de recette de la salle des fêtes**

Le conseil municipal, sur la recommandation de Madame la comptable du trésor, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer la régie de recette de la salle des fêtes municipale.

### **6) Autorisation de poursuite au comptable du Trésor**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor.

### **7) Aménagement du réseau pluvial à Popegrain**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de travaux établie par la Direction des Infrastructures du département. Un courrier émettant un avis favorable au projet a été adressé au conseil général le 22 mai dernier.

### **8) Avis du conseil municipal sur l'enregistrement d'une installation classée**

Conformément au Code de l'Environnement (article R.512-46-11), les conseils municipaux des communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation doivent être consultés.

Aussi, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en application de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement donne un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées

sur le territoire de la commune de Migron - 1 bis route de Chez Gaborit par la société SARL DISTILLERIE RENAUD.

#### **9) Convention de partenariat pour le chantier d'insertion**

Dans le cadre de la restauration du mur d'enceinte du cimetière par un chantier d'insertion, l'association « Le SAS » propose une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention qui encadre l'action d'insertion concernant la restauration du mur d'enceinte du cimetière.

#### **10) Tarification broyage**

Certains propriétaires privés n'entretiennent pas leurs parcelles situées à l'intérieur ou à proximité d'une zone habitée. C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de proposer ce service aux propriétaires de façon occasionnelle afin de pallier aux manquements d'entretien de leur terrain.
- décide que l'agent communal sera chargé du nettoyage,
- dit que la facture des travaux sera adressée au propriétaire par l'intermédiaire du Trésor Public,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention qui encadre l'intervention.

#### **11) Point sur les travaux de la commission « Bâtiments »**

##### **- Bâtiment de chez Lunaud**

Après trois réunions sur place avec les riverains, la commission des Bâtiments propose la démolition du bâtiment.

Il est proposé de créer un espace commun avec la mise en valeur du four à pain. La 1<sup>ère</sup> tranche envisagée est la démolition du bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la démolition du bâtiment communal situé Chez Lunaud (cadastré AD546)
- porte son choix sur l'entreprise la moins disante pour réaliser les travaux, soit AMT SARL ;
- de financer sur ses fonds propres et à l'aide d'une subvention sollicitée auprès du Conseil Général ;
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **12) Point sur les travaux de la commission « Voirie »**

Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie qui fait part de l'évolution des travaux liés à la voirie.

#### **13) Projet d'implantation d'éoliennes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable de principe pour le projet porté par la société Soleil Du Midi SARL et la charge d'en étudier sa faisabilité.

#### **14) Projet de fusion des régions**

Le conseil municipal de Villars les Bois, après en avoir délibéré,

- affirme sa volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires, qu'à leurs habitants,
- demande la fusion des régions Poitou-Charentes et Aquitaine,
- exige que la voix d'élus de proximité, attentifs aux besoins de leurs territoires et aux attentes de leurs concitoyens, soit entendue au plus haut niveau de l'État,
- s'oppose fermement à la décision unilatérale d'un projet de mariage entre les Régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin et se positionne en faveur d'une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait le Poitou-Charentes et l'Aquitaine.

#### **15) Questions diverses**

##### **- Villages Fleuris**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jury décernant les prix du concours des Villes et Villages Fleuris passera sur la commune le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

- Maire honoraire

Monsieur le Maire informe que Madame la Préfète de Charente-Maritime a conféré à Monsieur Jean-Michel MARTIN le titre de Maire Honoraire par arrêté du 15 mai 2014.

- Passages piétons

Il sera demandé à la direction des infrastructures de réaliser comme prévu au projet de mise en sécurité la mise en peinture des passages piétons au village de Chez Bruneaud. Monsieur BONNEAU demande qu'il y ait concertation pour définir les emplacements.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **MERCREDI 09 JUILLET 2014**

### **1) Contrat d'avenir**

Monsieur le Maire indique que son objectif est de recruter et former un jeune qui remplacerait l'employé communal actuel lors de son départ à la retraite prévu dans deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter une personne répondant au critère d'un contrat d'avenir ; de demander à la Mission Locale de Saintonge de faire un pré-recrutement et à 6 voix pour conclure un contrat pour une durée de trois années.

### **2) Débroussaileuse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de faire l'acquisition d'une machine neuve ; choisi la Kubota DN430 ; - autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ; inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2014

### **3) Occupation du domaine public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un avis favorable à la demande de Monsieur HERPIN ;
- charge Monsieur le Maire de rédiger une réponse à Monsieur Jean HERPIN pour lui notifier cette décision.

### **4) Fête de Noël avec les enfants**

Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY, initiateur de ce projet. En effet, il souhaite réunir les 26 enfants âgés de moins de 15 ans habitant sur la commune. La période des fêtes de fin d'année lui paraît propice. Le coût d'organisation étant trop important pour le budget communal, il propose de regrouper les enfants des communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une fête de Noël avec les enfants des communes de Migron, Villars les Bois et Le Seure. Charge Miguel TAUNAY et la commission association/culture d'organiser cette manifestation à partir de 2015.

### **5) Participation à l'opération « Octobre Rose »**

L'association Lucide coordonne le programme de dépistage du cancer du sein dans notre département de la Charente-Maritime et organise depuis 3 ans l'opération « Octobre Rose », qui consiste pour les communes à décorer un édifice, un élément architectural... avec du ruban rose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer à cette opération ; Charge Monsieur le Maire d'inscrire la commune.

### **6) Bâtiment « Investiza Corporate »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des avancées sur cette affaire.

## **7) Questions diverses**

### **- réseau de l'eau potable**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le réseau d'eau potable, vétuste, va être renouvelé sur une partie de la commune entre septembre 2014 et le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### **- restauration du mur du cimetière**

Le chantier d'insertion a terminé la restauration du mur du cimetière ce jour. Le travail est propre et soigné. Monsieur le Maire exprime sa satisfaction.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **MARDI 02 SEPTEMBRE 2014**

### **1) Acquisition immobilière à Montbergère**

#### **- maison de Monsieur LABRACHERIE (14 rue du Lavoir)**

L'immeuble mis en vente par Monsieur LABRACHERIE a été estimé par le service du Domaine à la somme de 60 500 €. De plus, il faut envisager des travaux de réhabilitation.

Monsieur le Maire pense que cet investissement serait une opération financière trop importante pour la commune. Il propose de faire acquérir cette maison par un organisme public d'HLM.

Le conseil municipal demande qu'une simulation de l'impact financier sur le budget communal soit menée. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **2) Eclairage public**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent ANDRE qui fait le compte rendu d'une rencontre qui s'est déroulée le 17 juillet dernier avec Monsieur RENOLLEAU, responsable au service Eclairage Public du Syndicat d'Electrification.

- il y a 60 points lumineux sur la commune et 11 commandes équipées de cellules photoélectriques

- les ampoules qui sont installées sur les lampadaires sont les plus économiques actuellement. Le coût de la consommation annuelle est de 22 € par point lumineux.

Une réunion sera organisée courant septembre avec l'employé communal et les conseillers municipaux afin de visualiser le principe technique de commande.

### **3) Enfouissement des réseaux**

Le syndicat d'électrification a fait parvenir une estimation des dépenses afférentes à la dissimulation des réseaux concernant la totalité du bourg (soit environ 1 400 mètres de réseaux).

Au regard du coût important pour le budget, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de surseoir au projet d'enfouissement des réseaux dans le bourg.

### **4) Convention pour les travaux sur le réseau pluvial à Popegrain**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département relative à l'aménagement de la traverse de Popegrain (reprise du réseau d'eau pluviale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

### **5) Point sur les travaux de voirie**

Puis, Monsieur le Maire donne la parole à Miguel TAUNAY qui fait l'état de l'avancement des travaux de voirie en faisant le compte-rendu de la commission des chemins et fossés qui s'est réunie le 18 août dernier.

## **7) Frais de déplacement des élus**

Ainsi l'article l'article R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le permet le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés que chaque conseiller municipal pourra prétendre, sur présentation des pièces justificatives, au remboursement de ses frais de déplacement.

## **8) Questions diverses**

### 8-1- contrat d'avenir

Monsieur le Maire informe l'assemblée du choix du candidat au poste d'agent technique proposé dans le cadre d'un contrat d'avenir. Il s'agit de Monsieur Jérémy OSINSKI. Il sera proposé au SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure de l'embaucher à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

### 8-2- Aménagement de l'espace communal Chez Lunaud

Monsieur le Maire indique que les travaux de démolitions ont été bien fait par l'entreprise AMT. L'employé communal fera la remise en état de la place contigüe.

### 8-3- Nomination des représentants de la commune auprès de deux commissions de la Communauté d'agglomération de Saintes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- Monsieur Jean-Marie BEGEY délégué auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ;  
- Monsieur Francis VION délégué auprès de la CIAH (Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées).

### 8-4-Formation des élus

Monsieur le Maire informe qu'il existe des formations pour les élus organisées par l'association des maires.

### 8-5-Hommage à Monsieur Michel CHENEAU

Le samedi 13 septembre, la commune de Burie organise une randonnée pédestre qui a pour but de rejoindre le local des randonneurs. Il sera inauguré une plaque en hommage à Monsieur CHENEAU.

### 8-6-Goûter de Noël

Il sera organisé le 12 décembre prochain à la salle des fêtes. Les enfants qui sont scolarisés jusqu'au CM2 et habitants à Villars les Bois sont invités.

### 8-7- restructuration du Trésor Public de Burie

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la trésorerie de Burie sera supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il exprime son opposition à cette décision dans un courrier adressé à Madame la préfète de Charente-Maritime.

### 8-8- Bâtiment Investiza Corporate/Fradin

Les déchets devraient être évacués en septembre ou octobre. Cependant, l'avenir du bâtiment reste incertain. Les propriétaires étudient plusieurs solutions.

### 8-9- Autres observations

- La Chorale de l'Âge d'Or de Matha se produira en l'église de Villars les Bois le samedi 08 novembre à 15h00. Le verre de l'amitié offert par la municipalité sera servi à la salle des fêtes.
- Une formation pour l'utilisation du défibrillateur installé à la salle des fêtes sera mise en place.
- Monsieur Francis VION indique qu'il rencontrera prochainement les présidents des associations communales.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 OCTOBRE 2014

## **1) Tarif des locations de la salle des fêtes pour les associations extérieures**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le tarif de location la salle des fêtes au Foyer Rural de Bignay à la somme de 60 € et 40 € de forfait chauffage. Le rangement et le nettoyage de la salle seront assurés par l'association ;

## **2) Indemnités au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Madame Alexandra HUSSON, receveur à Burie, en sa qualité de conseillère économique et financier décide à l'unanimité de lui allouer les indemnités de conseil et de budget au taux plein pour l'exercice 2014. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6225.

## **3) Commission des Bâtiments**

### Salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de faire réaliser les travaux de soubassement de la salle des fêtes par les établissements ANDRÉ ; que les travaux de mise en peinture de l'ensemble des murs intérieurs du bâtiment seront réalisés en régie.

### Bloc sanitaire de la salle des fêtes

Le bloc sanitaire de la salle des fêtes est exigü et mal agencé, de plus il n'est que partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet consiste en la démolition bâtiment pour le reconstruire en cohérence avec le bâti de salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du maître d'œuvre Philippe BOUCHÉ de Matha.

### Dispositif d'assainissement de la salle des fêtes

Il est impératif de réaliser la mise aux normes du système d'assainissement de la salle des fêtes. Pour ce faire, la législation impose de prendre l'attache d'un bureau d'étude pour définir la filière d'assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre de Assaini'sol qui s'élève à 550 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à passer commande, à déposer le dossier de demande d'autorisation d'assainissement individuel auprès du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

### Atelier communal

Ce projet réhabilitation des anciennes salles de classe de l'école en garage communal avait obtenu un permis de construire en mai 2009. La couverture et la zinguerie ont été réalisées en juin 2013. Il serait souhaitable de poursuivre les travaux. Monsieur le Maire demande à la commission des bâtiments de bien vouloir se charger de ce dossier.

## **4) Commission Environnement**

### 4-1- projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'aménager les abords de la salle des fêtes. Sollicite une subvention auprès du conseil général au taux maximum.

### 4-2- Chez Lunaud

La démolition du bâtiment autour du four à pain est terminée. Il faut maintenant aménager l'espace. Un avant-projet sera présenté par un architecte-conseil du CAUE17.

## **5) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications statutaires proposées par le conseil communautaire de la CDA.

## **6) Assurance statutaire**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge des communes lors des arrêts maladie de ses agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion ; Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au contrat-groupe d'assurance pour les années 2015 et 2016 ; Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention.

## **7) Motion « Aremut » (Crédit Agricole)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte la motion proposée par l'association « AREMUT » concernant le projet de transfert du siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole vers une autre ville du département de Charente-Maritime.

## **8) Questions diverses**

### *8-1- commission voirie*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de la proposition de travaux établit par le Syndicat de la Voirie pour l'aménagement des eaux pluviales de la rue de Font-Robert. La commission « Chemins et Fossés » est chargée d'étudier la possibilité d'effectuer tout ou partie de ces travaux en régie afin d'en minimiser le coût.

### *8-2- rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Saintes*

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'agglomération de Saintes est à disposition de chacun.

### *8-3- Festivités*

#### *- Chorale de l'Âge d'Or*

Monsieur le Maire rappelle que la Chorale de l'Âge d'Or de Matha donnera un concert en l'Eglise de Villars les Bois le samedi 08 novembre à 15h00. Le verre de l'amitié sera offert et servi par la municipalité à l'issue de la manifestation dans les locaux de la salle des fêtes.

#### *- La cérémonie souvenir du 11 novembre*

Monsieur le Maire demande que tous les conseillers soient mobilisés à cette occasion qui est importante pour une commune car elle rend hommage aux morts pour la patrie à laquelle un élu doit être attaché. Il faudra également aider les membres du foyer rural à servir le vin d'honneur.

Le Maire,  
Fabrice BARUSSEAU

## Liste des commissions et leurs membres

- CCAS - Action sociale : Jeannine GROMADA, Miguel TAUNAY
- Finances : Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT
- Chemins et fossés courants : Miguel TAUNAY, , Jean-Marie BEGEY, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Bruno BONNEAU
- Bâtiments : Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY, Liane GAUCHER
- Vie associative/culture : Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU
- Environnement/Signalisation/Urbanisation : Francis VION , Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER Jeannine GROMADA
- Information communale (Bulletin municipal, affichage, site internet) : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD, Jean-Michel MARTIN



*Jean-Marie BEGEY*



*Laurent ANDRE*



*Francis VION*



*Miguel TAUNAY*



*Nathalie KERMARREC*



*Karine COMBEAU*



*Bruno BONNEAU*



*Emilie COUILLEAUD -  
TROCHUT*



*Jeannine GROMADA*



*Liane GAUCHER*



*Gaëlle BERNARD*



*Jean-Michel MARTIN*

## Compte rendu de la commission des chemins

**Délégué** : Miguel TAUNAY

**Membres** : Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Bruno BONNEAU

Depuis les élections, il y a eu 5 réunions de la commission. Un planning de travaux sur les voies communales et les chemins ruraux a été établi indépendamment des travaux d'entretien qui se font tous les ans.

Les travaux qui ont été réalisés sont les suivant:

- VC 11: débernage et réfection complète
- CR 53: débernage et réfection complète
- un fossé a été créé du bout du CR 27 jusqu'à la VC 8 avec mise en place d'un regard et de buses pour canaliser l'eau
- l'entrée du CR 45 a été goudronnée pour éviter que le ruissellement de l'eau entraîne des pierres et du sable sur VC 33
- des travaux de tractopelle (débernage et fossé) le long du CR 64 ont été réalisés pour éviter le ruissellement de l'eau et l'amas de pierres et de sable sur la D229 avant Fontbelle
- le fossé a été bouché de l'entrée de chez Bernard Begaud jusqu'au 2ème ralentisseur (le reste se fera ultérieurement)

Le reste du programme de réfection des voies communales et des chemins ruraux n'a pas pu être réalisé car il faut déberner avant. Le débernage sur la commune est prévu au début du printemps et la priorité sera de finir ce qui n'a pas pu être fait en 2014.

Lors de la réunion publique du mois de juin, j'avais évoqué le fait que les membres de la commission et moi même pouvaient ne pas avoir vu un éventuel problème; c'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à me contacter **au 05/46/90/56/42**.

Au premier trimestre, il y aura une réunion de la commission ouverte c'est à dire que les habitants qui le souhaitent pourront y participer; je vous communiquerai la date en temps voulu.

## Commission des bâtiments

**Délégué** : Laurent ANDRE

**Membres** : Jean-Marie BEGEY, Liane GAUCHER

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Remise en conformité de la salle des fêtes (électricité, gaz)
- Mise en sécurité du bâtiment communal de Chez Lunaud par sa démolition ; l'entreprise AMT de Louzignac a réalisé les travaux.
- Réfection de la salle des fêtes dans le courant de l'hiver : le soubassement réalisé par M. Bernard André et la peinture par les employés communaux.

## Compte rendu commission environnement

**Délégué** : Francis VION

**Membres** : Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER, Jeannine GROMADA

Pour une première année, la commission s'est réunie pour faire un point global de la situation de notre commune. En effet, nous avons pu constater qu'il y avait beaucoup de travail à faire pour améliorer et embellir nos petits hameaux et le bourg. Pour cela, il va falloir du temps et un peu d'argent, ce qui bloque beaucoup de nos jours. Les priorités seront portées sur la sécurité de certains sites, donner une meilleure image possible de notre commune aux visiteurs qui rentrent dans notre village en mettant en valeur les entrées du bourg ainsi que les villages.

Pour cette année, les objectifs sont les suivants :

- sécuriser et faciliter l'entretien ainsi que l'accès autour de l'église
- aménagement autour du four à pain de chez Lunaud
- modifier l'accès entre l'ancienne école et la salle des fêtes (trottoirs et massifs)
- remanier l'air de pique-nique de chez Bruneaud
- améliorer le fleurissement afin de limiter entretien et arrosage

Plein de projets sont envisagés mais ne seront peut être pas réalisables, n'hésitez pas à nous parler des vôtres.

Restant à votre écoute, la commission vous souhaite une bonne année 2015.

## Commission vie associative /culture

**Délégué** : Francis VION

**Membres** : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU

Cette commission s'est réunie qu'une seule fois pour l'instant. L'objectif est d'être proche et à l'écoute des associations qui sont importantes dans notre petit village, n'ayant pas de commerces ni d'école, ce sont eux qui font vivre notre agglomération. À part les manifestations habituelles que chaque président évoquera, nous avons eu la venue de la chorale de l'âge d'or de MATHA accompagnée de l'accordéoniste Pierre AUGUSTIN que nous remercions très chaleureusement.

Cette représentation a eu lieu à l'église de Villars les bois le samedi 8 Novembre 2014, suivie du verre de l'amitié servi à la salle des fêtes.

En fin d'année, un goûter de Noël est prévu pour les enfants avec la venue du Père Noël le vendredi 12 décembre à 19 heures à la salle des fêtes. Un projet qui devrait s'étendre avec nos amis du Sivom de Migron. Le Seure pour les années à venir.

Les projets à venir :

- continuer à motiver les associations dans leurs démarches
- mobiliser les habitants à venir participer à la vie de notre village
- Penser à venir au traditionnel repas des aînées ruraux, qui aura lieu le 14 février 2015.

Je remercie également toutes les personnes n'habitant pas sur notre commune et qui viennent aider. Plus de Villarboisiens seraient appréciables pour les encadrer.

La commission vous présente tous ses vœux.

## Etat civil

### Décès

Jeanne MARTIN veuve POUZET décédée à Saintes le 19 février 2014 à l'âge de 96 ans  
Yves KERMARREC décédé à Saintes le 12 mars 2014 à l'âge de 73 ans

### Mariage

Néant

### Naissances

Charlie MOREAU, le 14 février 2014 (Popegrain)  
Kloé ROS, le 09 mai 2014 (Chautabry)  
Eloïse TALLON, le 20 juillet 2014 (Font-Robert)  
Léo HERMENT, le 24 septembre 2014 (Berlouze)  
Gabriel LAMART, le 12 novembre 2014 (Chez Lunaud)



## Récolte de vins (campagne 2014)

	Variation/2014
- <b>18 déclarations</b> (dont 2 en déclarations simplifiées pour consommation familiale)	=
- degrés moyen : <b>9°28</b>	+ <b>0,55°</b>
- superficie en production : <b>321ha20a80ca</b>	+ <b>1,57 %</b>
- quantité vins blancs destinés au cognac : <b>34 225 hl</b>	+ <b>11,38 %</b>
- quantité vins destinés au pineau : <b>206 hl</b>	+ <b>23,50 %</b>
- quantité vins de pays : <b>603 hl</b>	- <b>30,70 %</b>
- quantité autres débouchés : <b>84 hl</b>	- <b>5,80 %</b>

## FINANCES

### Budget Primitif

- Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes :	119 445 €
- Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes :	268 218 €

- *Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :*

Travaux sur les voies communales	44 427 €
Travaux bâtiments communaux	20 000 €
Acquisition sono portable	1 000 €
Acquisition radar pédagogique	4 000 €
Participation aux divers syndicats	76 780 €
Personnel communal	6 855 €
Subventions aux associations	1 156 €
Participation écoles	4 520 €
Annuités d'emprunts	18 471 €
Diverses charges à caractère général	32 534 €

- *Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :*

Impôts et taxes	96 531 €
Dotations de l'Etat	60 224 €
Locations (salle des fêtes + logements)	19 000 €
Subventions travaux	970 €

### ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale  
Le vendredi 13 mars 2015 à 18h30

Thème : Les solutions d'accompagnement pour bien vieillir chez soi

### Horaires d'ouverture de la mairie

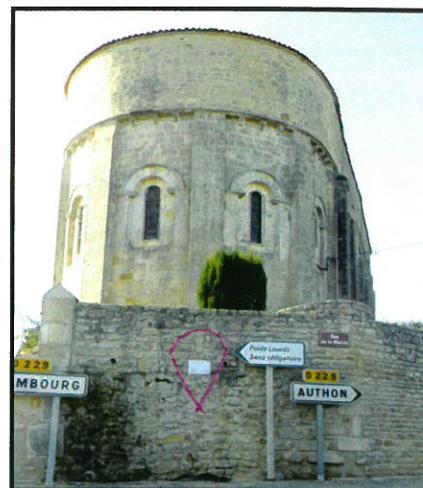
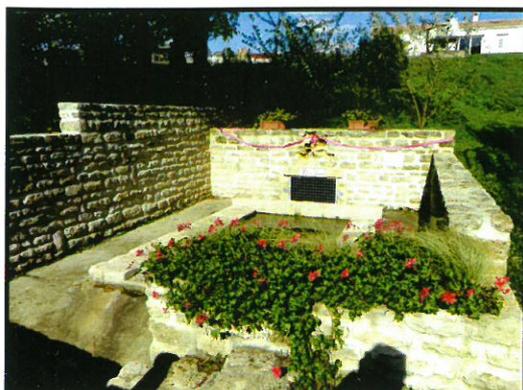


Mardi de 18h à 19h 30  
Vendredi de 14h à 15h 30  
☎ 05.46.94.96.24

Email [villars-les-bois@mairie17.com](mailto:villars-les-bois@mairie17.com)

Site [www.communevillarslesbois.fr](http://www.communevillarslesbois.fr)

## « Octobre Rose »



Notre commune a participé à la campagne de sensibilisation « **Octobre Rose** ». A cette occasion, des rubans roses ont été installés sur le mur du cimetière et de la fontaine Font Robert.

En Charente Maritime, l'**association Lucide 17**, soutenue par le département, est chargée de coordonner les programmes nationaux de dépistage organisés des cancers. Elle mène notamment des actions de dépistage du cancer du sein auprès des femmes de 50 à 74 ans. Le dépistage est un examen simple, rapide et gratuit, effectué par des radiologues agréés. Plus d'une femme sur deux participe désormais à ce programme en Charente-Maritime, mais le taux de participation reste en dessous de l'objectif national fixé à 70 %.

L'opération « **Octobre Rose** » est l'occasion de sensibiliser le public pour sauver des vies.



## Mémorial départemental

La commune de St Savinien a inauguré le 30 août dernier le Mémorial départemental des anciens combattants morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 1952 à 1962.

Nous remercions notre maire honoraire Mr Jean-Michel Martin d'y avoir assisté afin de représenter notre commune.



## Contrat d'avenir



Jérémy Osinski a signé un contrat d'avenir courant octobre, entouré de Mme la Sous-Préfète, des élus et de la mission locale. L'objectif est de former un jeune qui remplacerait l'employé communal actuel lors de son départ à la retraite prévue dans 2 ans.

## Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été installé au lieu-dit chez Popegrain afin d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse fixée à 70 km/h.



## La Toile aux B'ti'zs



La Toile aux B'ti'zs est une association qui accueille vos enfants dès la naissance, en périscolaire de 7h30 à 18h30. C'est une maison d'assistantes maternelles exclusivement réservée à cet effet où jeux, jouets et livres sont à l'intérieur. A l'extérieur, voitures, ballons et toboggan s'y côtoient. Nous proposons aussi des activités manuelles ou ludiques à thèmes, nous allons à la bibliothèque pour les plus grands, et régulièrement nous faisons des promenades.

Cet accueil est effectué par Jocelyne, Magaly et Sylviane, 3 assistantes maternelles agréées ayant 12 ans d'expérience pour une, 11 ans d'expérience en tant que directrice de centre de loisirs pour l'autre et 6 ans d'expérience pour la dernière.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements (modalités d'accueil, tarifs, aide pajemploi, cesu...).

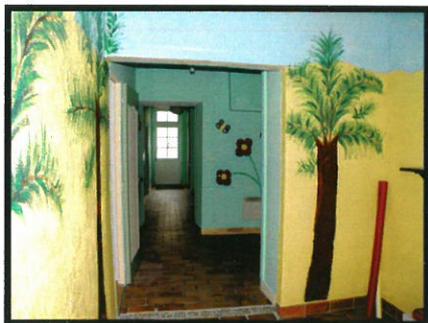
### *Maison d'Assistantes Maternelles*

*La Toile aux B'ti'zs*

*4 avenue du Treuil*

*17770 Burie*

*☎ 05.46.94.32.51*



# La MARPA, Vivre comme à la maison

La **MARPA des Borderies** est une petite unité de vie avec une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

Elle est située, en Charente-Maritime, au milieu des vignes, entre Cognac et Saintes et à proximité du bourg de CHERAC. Ce dernier est placé idéalement et permet de rayonner depuis la Saintonge vers les côtes atlantiques ou le Marais Poitevin. CHERAC est dotée de nombreux commerces et services.

La MARPA, totalement intégrée à la vie locale, répond à une demande exprimée par les aînés de poursuivre leur vie dans des logements confortables (Type T1 bis ou T2 pour couple) en conservant leur autonomie, avec la possibilité de recourir selon les besoins de chacun aux services d'accompagnement nécessaires. La MARPA dispose également d'un logement meublé destiné aux accueils temporaires et de 2 appartements doubles. Depuis février 2012, la MARPA est partiellement habilitée à l'Aide Sociale.

Pour nous contacter :

**MARPA des Borderies**

6 Chemin des Borderies

17610 CHERAC

Responsable : **Madame Sylviane QUINTARD**

Tel : **05 46 96 35 73**

Mail : [marpacherac17@wanadoo.fr](mailto:marpacherac17@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.marpa.fr](http://www.marpa.fr)



23, bis Avenue de la République  
17770 BURIE

☎ 05.46.91.57.11

☎ 05.46.91.41.86

E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr

**Président : Didier BASCLE**

**Direction : Martine PERRIN**

Le SIPAR intervient sur les communes des cantons de BURIE-MATHA- ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE.

Il vous propose du personnel compétent pour le maintien à domicile des personnes âgées :

- Des aides-soignantes diplômées pour effectuer des toilettes médicalisées.
- Des aides à domicile et auxiliaires de vie sociale pour aider les personnes dans les actes essentiels de la vie courante.

### **Présentation des services :**

#### **UN SERVICE DE SOINS A DOMICILE :**

Responsables : Isabelle MONNERON, infirmière coordonnatrice infirmière adjointe : Nazmiye RICARD.

Secrétaire : Marina BONTHONNEAU.

Ce service s'adresse aux :

Personnes > 60 ans malades ou dépendantes - Personnes < 60 ans présentant un handicap.

Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes.

Qui ont besoin **d'une toilette médicalisée**. Le service intervient sur **prescription médicale**.

Ces toilettes sont effectuées par des **aides-soignantes diplômées** sous l'**autorité de l'infirmière coordonnatrice du SIAD**. Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie.

#### **UN SERVICE MANDATAIRE :**

Responsable : Edwige VIGNAUD.

Il met en relation des personnes âgées qui désirent employer une aide à domicile, pour effectuer différentes tâches (entretien du logement, aide à la toilette, garde à domicile, garde de nuit etc...). **La personne âgée est l'employeur et mandate le SIPAR pour effectuer toutes les démarches administratives** (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye, etc...).

#### **UN SERVICE PRESTATAIRE :**

Responsable Prestataire : Geneviève BELLUTEAU Adjointe secteur ST HILAIRE : Emilie HARDY.

Assistante technique : Julie SOULISSE Adjoint administratif : Patricia DAMILLEVILLE.

Ce service propose du personnel compétent, diplômé et formé pour effectuer :

Tâches ménagères, préparation des repas, courses, aide à la toilette, lever, coucher.

**La personne âgée ne souhaite pas être l'employeur de son aide à domicile.**

**L'intervenant est salarié du SIPAR.**

La personne âgée peut bénéficier d'une prise en charge de sa **caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de sa mutuelle...**

Sans prise en charge d'un organisme, elle peut faire appel au service prestataire, et financer le coût de l'intervention.

Grâce à l'implication de tout le personnel, **le SIPAR est certifié Norme NF « service aux personnes »**. Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu



## L'éclairage public en quelques chiffres

Sur notre commune, nous comptons :

- **19 points lumineux** (salle des fêtes et église)
- **60 poteaux avec lampes**
- **11 commandes** (photocellule et horloge minuterie)

Les ampoules sont au sodium haute-pression en éclairage fonctionnel. Ce qui est le meilleur compromis actuel selon le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural)

Le coût moyen s'élève à :

- 1 749 € /an soit 22 €/an par point lumineux

## ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le traitement des eaux usées provenant des habitations est obligatoire depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Sur la commune de Villars les Bois, le tout-à-l'égout n'est pas possible à mettre en place donc chaque maison doit avoir son propre système.

Le Syndicat des Eaux a été chargé par le conseil municipal d'instruire les demandes, d'effectuer les vérifications de réalisation et les contrôles de fonctionnement.

**TOUT PROJET DE REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (création, mise aux normes d'installations existantes) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.**

Le dossier est à se procurer à la mairie ou sur internet [www.sde17.fr](http://www.sde17.fr). Une fois renseigné et complété des pièces nécessaires, il doit être déposé au secrétariat de la mairie. Le syndicat se rendra sur place aux différents stades de la réalisation.

## Collectes et traitement des ordures ménagères

### **En 2013, vous avez trié et recyclé\***



**27 tonnes d'aluminium**

=66 tonnes de bauxite économisées

=7 911 vélos fabriqués



**1 301 tonnes d'acier**

=2 970 tonnes de minerai de fer économisées

=24 719 chariots de supermarché fabriqués



**1 638 tonnes de plastique**

=1 000 tonnes de pétrole brut économisées

=2 968 875 pulls polaires fabriqués



**303 tonnes de briques alimentaires**

=599 tonnes de bois économisées

=1 684 714 rouleaux de papier cadeau fabriqués



**9 711 tonnes de papiers-cartons**

=14 029 tonnes de bois économisées

=164 616 065 boîtes à œufs fabriquées



**8 750 tonnes de verre**

=6 454 tonnes de sable économisées

=18 733 751 de nouvelles bouteilles fabriquées



\*Par les 205 000 habitants du territoire géré par le SMICTOM VALSAUNIS

### **Horaires de la déchetterie de Burie**

**du 01/04 au 30/09**

lundi/mardi/jeudi

9h-12h et 14h-19h

vendredi

14h-19h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

**du 01/10 au 31/03**

lundi/mardi/jeudi

9h-12h et 14h-17h

vendredi

14h-18h

samedi

9h-12h et 14h-18h

fermée le mercredi

Des sacs jaunes sont disponibles à la mairie. Vous pouvez également y faire une demande pour obtenir gratuitement un composteur.



## ▪ Qu'est-ce que le service Taxi Mouettes ?

▪ En complément des lignes régulières, le service à la demande TaxiMouettes est disponible dans tous les cantons du département (en dehors des agglomérations). Accessible à tous, il s'adresse aux habitants des zones rurales ou périurbaines non ou mal desservies

par les lignes régulières.

Le transport est organisé en partenariat avec des artisans taxis et est programmé dans le cadre d'horaires prédéfinis pour chaque canton.

## - Comment cela fonctionne ?

1- **Consultez** votre fiche horaires TaxiMouettes ci-dessous ou **informez-vous au 0 811 36 17 17 choix n°3**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h.

2- **Réservez votre voyage** : inscription et réservation au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h00. Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera l'heure d'arrivée de votre trajet. Pensez à réserver votre retour si besoin.

3- **Soyez prêt à votre domicile** : le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé. Réglez votre voyage auprès du conducteur.

## - Combien ça coûte ?

**Le même prix qu'un ticket de car.**

- 2,50 € le trajet simple
- 4,80 € l'aller-retour
- 3,80 € l'aller-retour pour les -26 ans

**Tarifs Solidarité Transport\***

- \* 1 € le trajet simple
- \* 1,50 € l'aller-retour

\* *Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise par le Conseil général de la Charente-Maritime : informations au 05 46 31 75 13.*

## INFORMATIONS UTILES

### Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République  
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

[bibli.burie@wanadoo.fr](mailto:bibli.burie@wanadoo.fr)

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h et samedi 10h à 12h.

### Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : [garderie-burie@wanadoo.fr](mailto:garderie-burie@wanadoo.fr)

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

### CICAS

*(Centre d'Information*

*Conseil et Accueil des salariés)*

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

### ADIL 17

*(Agence Départementale*

*d'Information sur le Logement)*

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

### SOS loyers impayés

Un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

### Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre PROUST

☎ 05.46.97.55.15 ☎ 05.46.97.55.16

[\[pierre.proust@defenseurdesdroits.fr\]\(mailto:pierre.proust@defenseurdesdroits.fr\)](mailto:jean-</a></p></div><div data-bbox=)

Recours amiable et gratuit.

Sur rendez-vous mardi après-midi et jeudi matin.

### Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

[mission-locale-saintonge@wanadoo.fr](mailto:mission-locale-saintonge@wanadoo.fr)

### Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

[mediationfamiliale@udaf17.fr](mailto:mediationfamiliale@udaf17.fr)

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

### Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

*Permanence parlementaire*

2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16

Email : [querecatherine@orange.fr](mailto:querecatherine@orange.fr)

*Suppléant* : James ROUGER

☎ 06.81.70.30.15

Email : [james.rouger@wanadoo.fr](mailto:james.rouger@wanadoo.fr)

### Contact conseiller général

Mr Fabrice BARUSSEAU est de permanence tous les jeudis de 14h à 17h.

**Mairie - 39 rue de la Mairie**

**17770 Villars-les-Bois**

Sur rendez-vous au 06.65.62.89.98

Par courrier : Fabrice BARUSSEAU – 22, rue du Lavoir – Montbergère 17770 VILLARS

LES BOIS

Par email : [baru@wanadoo.fr](mailto:baru@wanadoo.fr)

Par téléphone : 06.65.62.89.98

## Assistantes sociales

### **REGIME AGRICOLE :**

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de 14h00 à 16h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**  
**au 05.46.97.54.17.**

### **REGIME GENERAL :**

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de 9h00 à 12h00.*

**SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**  
**au 05.46.97.54.36.**

### **Permanence médico-social**

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »  
17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

**SERVICE SOCIAL :** Travailleurs sociaux de polyvalence : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

## **Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Consultation des nourrissons : 1<sup>er</sup> vendredi de 9 heures 30 à 12 heures  
Consultation du médecin : 3<sup>ème</sup> vendredi de 9 heures 30 à 12 heures  
Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11- 2, rue du Coran - « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE.

## **Assistant maternel agréé** **sur la commune**

Monsieur Miguel TAUNAY  
☎ 05.46.90.56.42

## **Association**

### **« LES P'TITES TORTUES »**

8, rue du Cormier  
17610 CHERAC  
☎ 05.46.96.31.36

Elle permet d'avoir des échanges avec les parents, les professionnels de la petite enfance (PMI, CAF...), d'autres assistants maternelles de la CDC, des élus.

## **Information**

Nicole AUJARD, infirmière libérale, 20 rue des Grelots, vous informe de son départ en retraite le 31 décembre 2014. Le cabinet sera définitivement fermé à partir de cette date. Elle remercie toute la population pour la confiance constamment renouvelée durant toutes ces années.

Madame Marie-Noël BLOT, que vous connaissez déjà, car nous travaillons en collaboration depuis quatre ans, prend la suite de l'activité. Je vous remercie de reporter dorénavant toute votre confiance sur la compétence de Madame Marie-Noël BLOT. Pour cela, vous aurez à disposition le même numéro de téléphone : 05 46 94 92 71 qui lui sera transféré à son nouveau cabinet : 16 rue des Vignes du Perdinat à Burie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## A.C.C.A VILLARS LES BOIS

### Composition du Bureau :

- Président : PERE Vincent
- Trésorier : PERE Patrick
- Secrétaire : JARRY Franck



### Conseil d'administration :

- SOUFFLET Willy, GARREAUD Daniel, RICHARD Pascal, PERCHE Daniel, RIGAUD Didier

Depuis 10 ans une journée « spéciale archers » est organisée sur l'ACCA de Villars Les Bois, elle a eu lieu le 06 décembre clôturée par un repas convivial.

Chasseurs et archers se retrouveront pour une journée mixte arcs/fusils, le 21 février 2015.

7 bracelets de tir d'été ont été attribués 6 ont été honorés, 3 à l'arc, 3 à la carabine.

Tirs d'été renards : KERMARREC Nathalie, ANDRE Laurent, GARREAUD Daniel, PELLIER Dimitri, JARRY Franck 13 renards ont été tués.

L'ACCA participe le 15 août à « Villars en fête » et ce jour-là elle fait un déterrage en matinée, cette année 3 blaireaux ont été pris.

Banquet de chasse : le samedi 7 février 2015 à la salle des fêtes de Villars Les Bois.

Journée de pêche : organisée par l'ACCA le samedi 08 mai 2015, à l'étang des Rochers à Migron.

Assemblée Générale : le samedi 22 mai à 20h30 à la salle des associations de Villars Les Bois.

### Le mot du président

Je remercie les chasseurs qui ont fait le stage de piégeur agréé : KERMARREC Nathalie, DAVID Frédéric, GARREAUD Daniel, JARRY Franck.

Je remercie également notre nouveau garde-chasse communal agréé REUBRECHT Rémy (07 86 11 41 80).

Bon à savoir :

Ces derniers sont à la disposition de la commune et ses habitants.

## JEUNESSE VILLARBOISIENNE

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

A chaque rencontre, nous fixons un thème de jeu. Les dates de rencontre ne sont pas fixées à l'avance car nous essayons de choisir une date pour que le maximum de personnes soit présent donc nous contactons les jeunes avant chaque rendez-vous.

Nous sollicitons les parents à inciter les enfants à venir voir comment cela se passe et à les accompagner pour les motiver. Si vous avez des enfants et vous ne recevez pas les convocations, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements aux numéros ci-dessous.

Cette année, il n'y a pas eu beaucoup de rencontres, elles ont repris à la fin de l'année mais nous avons organisé notre 1<sup>ère</sup> manifestation, une après-midi jeux en bois géants le dimanche 9 février à la salle des fêtes de Villars. Cette manifestation aura lieu cette année le **dimanche 1<sup>er</sup> février 2015**, il y aura des jeux pour tous les âges. Cette journée est intergénérationnelle permettant de venir en famille (enfants, parents, grands-parents) ou entre amis avec un seul objectif jouer pour le plaisir de jouer, l'entrée est libre et vous pourrez déguster des pâtisseries maison.

Nous vous souhaitons une année fraternelle, faite de rencontres enrichissantes.

**Le président et le secrétaire : TAUNAY Miguel (05.46.90.56.42)**

**La trésorière : LAURENÇON Jocya (05.46.91.05.25)**



## AMICALE VILLARBOISIENNE

Avec le beau temps qui s'est prolongé cette année, nous pouvions penser que la nouvelle année était loin, mais non, les feuilles tombent ce qui nous montre que 2015 est tout proche...

Alors regardons un peu cette année qui s'achève.

**Le 11 janvier**, nous avons eu notre Assemblée Générale où nous nous sommes retrouvés une trentaine d'adhérents et avons reformé un peu notre bureau en mettant Mauricette Giraud comme secrétaire mais Aline Heaton reste toujours secrétaire adjointe.

**Le samedi 15 février**, repas offert par la commune pour nos aînés, où nous serions heureux d'être plus nombreux, entourés par les habitants du village, cela permettrait de mieux se connaître.

**Le 22 février**, notre repas bal costumé, qui a toujours beaucoup de succès. Nous étions très nombreux costumés, cela fait vraiment plaisir, et d'être entourés de jeunes. Nous vous attendons de nouveau en 2015, le dernier samedi de février pour faire la fête.

**En avril**, il y a eu comme l'année dernière, la pêche à l'étang des Rochers de Migron, organisée par le club de Dompierre qui nous avait invités.

**Le 12 juin**, nous nous sommes retrouvés au moulin de la Baine à Chaniers, pour un repas convivial et passer ainsi une journée agréable sur le bord de la Charente.

**Le 15 août**, fête du village qui nous donne l'occasion de se retrouver entre associations et ainsi mieux se connaître.

**Le 15 novembre**, nos portes ouvertes où nos pâtisseries sont toujours très appréciées et où nous avons plusieurs exposants.

**Le 12 décembre**, repas de fin d'année entre adhérents du club au restaurant de Burie pour clôturer l'année.

En espérant que d'autres jeunes retraités nous rejoignent, nous vous souhaitons pleins de bonheur en 2015.

La Présidente, Jeannine GROMADA





Arcachon - Parc du Teich



Balade des Goulebenèzes



Rando évasion a proposé en 2014 à sa quarantaine d'adhérents 20 sorties, le dimanche, tous les 15 jours. Un week-end à Arcachon (16 personnes), participation à la journée départementale du 15 juin (5 personnes) et à la journée du patrimoine proposée par le Conseil Général à Fenioux (11 personnes), ont complété l'offre de randonnée de notre association.

Nous avons également organisé une manifestation ouverte au public, (en partenariat avec le Comité départemental) le 13 avril à St Césaire : 75 personnes le matin avec pause au four de Chez Billon, 40 pour le rallye pédestre de l'après-midi et la balade botanique : « La balade des Goulebenèzes ».

Les sorties sont proposées et animées par les adhérents qui le souhaitent (l'un est titulaire du brevet fédéral), dans le respect du Règlement Encadrement et Sécurité édifié par notre fédération, et ont lieu tous les 15 jours de septembre à juin. La cotisation du club comprend la licence et l'assurance (Responsabilité civile et risque accident). Le club compte également un baliseur, responsable de zone, et deux administrateurs du Comité départemental. Deux adhérents suivront le stage module de base, première étape vers la formation d'animateur de randonnée et l'un d'eux se formera au balisage également.

En 2015, Rando évasion fêtera son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Pour marquer ce bel âge, nous proposerons une Balade des Goulebenèze spéciale **20 ans, 20 kms**. Départ de **Burie**, arrivée à midi à **Villars** et retour l'après-midi à Burie, avec passage par l'abri de Berlouze où nous rendrons hommage à Michel Chéneau. Il sera possible de ne faire qu'une demi-journée, le retour aux véhicules étant assuré.

Un séjour Raquette dans le Massif Central et un séjour en Val D'Aran seront également au programme 2015, en co-organisation avec le Comité départemental qui nous fait bénéficier de son immatriculation tourisme par convention.

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le **15 février 2015 à Villars les Bois, 14h**, salle de réunion des associations et vous y êtes cordialement invité.

#### **Composition du Conseil d'Administration :**

Présidente : Martine Jacques	Vice-président : Serge Robert
Secrétaire : Dominique Barbraud	Secrétaire-adjoint : Benoît Léger
Trésorière : Annie Rouault	Trésorier-adjoint : Michel Bigotte
Administrateurs : Josette Dischert, Thierry Juge	

Pour tous renseignements : Martine Jacques 05.46.74.69.50 [randoevasion@orange.fr](mailto:randoevasion@orange.fr) / [www.rando-evasion.fr](http://www.rando-evasion.fr)

## FOYER RURAL

Le 23 septembre 2014, nous avons élu notre bureau :

Président	Dominique FAYS
Vice-président	Pascal VINET
Trésorier	René ARNAUD
Trésorier adjoint	Jean-Pierre MECHINEAU
Secrétaire	Marie VION
Secrétaire adjointe	Evelyne VINET



**La composition du conseil d'administration** : Pascal VINET, Dominique FAYS, Marie VION, René ARNAUD, Evelyne VINET, Jean-Pierre MECHINEAU, Nathalie BARUSSEAU, Paméla BLANCHARD, Martine HERPIN, Gerda ARNAUD, Mauricette PETIT, Chloé JOUBERT

**Les membres actifs sont** : François VION, Fabrice BARUSSEAU, Claudine MARCELIN, Michel MARCELIN, Jean-Claude PETIT, Katia BAILLARGUET, Gérard RICARDEAU, Mélanie VION, Valentin FAYS.

Cette année, nous avons annulé notre traditionnel méchoui, car très peu d'inscriptions. Aussi nous avons pris la décision de le faire que le midi, vu que le 14 juillet est un mardi ; et les années où le 14 juillet sera un samedi, nous le ferons midi et soir avec le choix du midi, du soir ou les 2.

Notre 1<sup>ère</sup> marche semi-nocturne a été un succès, autant sur le point du nombre de participants, que sur l'organisation, nous allons donc renouveler cette manifestation en 2015.

Pour la sortie vélos, nous sommes allés à la Base plein-air de Cognac.

Comme chaque année, nous souhaitons que de nouveaux adhérents viennent nous rejoindre, même s'ils ne résident pas à Villars. En 2014, 4 adhérents de plus, hors de la commune. Il y en avait déjà depuis très longtemps et ils sont tous très actifs à toutes nos manifestations.

Je remercie, félicite et encourage tous les bénévoles des 3 associations : l'Amicale Villarboisienne, l'ACCA et le Foyer Rural. Elles oeuvrent toutes pour que Villars les Bois garde cette volonté de bien faire, avec cette convivialité qui est très appréciée de tous. Merci pour leur dévouement !



Le Président,  
Dominique FAYS



### **Nos manifestations pour 2015 :**

- |                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| ✓ Marche semi-nocturne         | 09 mai                   |
| ✓ Sortie vélo                  | 07 juin                  |
| ✓ Méchoui - Jambon à la broche | 14 juillet (que le midi) |
| ✓ Villars en fête              | 15 août                  |
| ✓ Repas entrecôte              | 24 octobre               |
| ✓ Repas de fin d'année         | 28 novembre              |

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 11 septembre à la salle des fêtes à 19 heures.

L'ensemble du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

## A.P.E. « La Récré des Prim'mats »

Association de parents d'élèves de l'école primaire de Burie-Migron

<http://apeburiemigron.jimdo.com/>

<https://www.facebook.com/pages/La-récré-des-primmats/>

L'année a débuté par un café de bienvenue offert par l'association le vendredi de la rentrée afin de nous faire connaître suivi par l'Assemblée Générale le 19 septembre 2014 avec l'élection du nouveau bureau de l'association :

Présidente : Chauvet Aline

Vice-président : Goncalves Manuel

Secrétaire : Pédurand Corinthe

Secrétaire-adjoint : Seguy David

Trésorier : Fougère Michel

Trésorier-adjoint : Moreau Florent



L'association a pour but de réunir des fonds afin de permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires variées.

Au cours de l'année 2013/2014, l'association a, entre autre, permis de financer comme chaque année :

- la journée de Noël durant laquelle les enfants ont eut le bonheur de rencontrer le Père Noël arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises et lors de laquelle le clown Stabylo a fait son show ;
- la journée de carnaval avec l'organisation d'une petite fête dans la salle communale ;
- la chasse aux œufs de pâques ;
- la kermesse ;
- ainsi que de nombreuses sorties scolaires (Festival de la BD d'Angoulême, Zoo de Chizé, Accrobranches, ...)

Afin de récolter des fonds, l'association a reconduit sa vente de chrysanthèmes qui a eu lieu le 25 et 26 octobre à Migron et sa vente de calendriers en décembre.

De nouveaux projets voient le jour : une bourse à l'enfance a été réalisée à Burie le 16 novembre, et une vente de sapin de Noël a été organisée sur la place de la Mairie de Burie le 7 décembre avec un certain nombre d'animation pour enfants (photo avec le père Noël, maquillage, baptême de poney, ...)

Concernant les manifestations du premier semestre 2015 vous retrouverez :

- le loto qui aura lieu à Burie le 18 janvier, restant la manifestation phare de l'association et à laquelle se rendent fidèlement les familles de Burie et de ses environs ;
- la vente de chocolats à Pâques ;
- la vente de fleurs de printemps ;
- ainsi que l'incontournable kermesse prévue le 13 juin.

L'association travaille également sur de nouveaux projets.

L'ensemble de ces bénéfiques servira cette année à financer la journée de Noël et son spectacle qui aura lieu le 19 décembre, la fête du Carnaval le 20 février, la chasse aux œufs de Pâques prévue le 3 avril ainsi que plusieurs projets dont les maitresses nous ont fait part, et en particulier un séjour en classe de mer pour 2 classes de l'école prévu au mois de mai.

Le Blog de l'association ainsi que sa page Facebook vous permettront de prendre connaissance des manifestations à venir, des dates des prochaines réunions de l'Association, et de vous unir à nous pour nous aider. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous remercions les familles, les commerçants, les élus, les maitresses et les bénévoles qui permettent à l'association des parents d'Elèves de l'école primaire de Burie-Migron d'exister et d'être aussi active pour nos enfants.

## Activités de l'association en 2014

**5/6/8/12 janvier** : Veillées « **Ecosillage de noix** » à **Villars les Bois** avec l'aide d'un vieux fouloir à raisin restauré.

**8/9/10 février** : **Grand week-end en Charente Limousine (Parc naturel régional Périgord-Limousin)**  
Chéronnac et ses arbres remarquables ; Peyrassoulat et la source de la Charente. Le site de la météorite de Rochechouart avec l'association « Pierre de Lune ». St Auvent et l'étang de la Pouge. Puis, Cognac la Forêt avec l'association « Patrimoine de Cognac la Forêt ». Nontron (visite du pôle des métiers d'art et de la coutellerie)... avant la pressée des noix au moulin du Sablon, finalement annulée car le niveau de la Dronne était trop élevé pour faire tourner la roue (!) Pour terminer, lundi soir, projection-débat du film « les petits gars de la campagne » en présence du réalisateur. Le thème : la PAC et ses conséquences.



**15 mars** : **Sortie « fritillaires » à Bercloux**

Une sortie, chez nos adhérents paysans Jean-Claude et Monique Barbraud, nous a conduits à travers 3 espaces agricoles qui favorisent la biodiversité : plantations fruitières, mycorhizées, à bois, ZNIEF avec les "fritillaires" et la mare ré-ouverte où nous avons pu observer deux espèces de tritons.

**27 avril** : **Les orchidées du Sud Charente**

Nous nous sommes rendus sur les coteaux de Chatignac puis les coteaux de Meux en Charente, guidés par André Merlet, membre de la Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes. 24 espèces observées !!! Plus les fleurs nombreuses de nos campagnes (dont la peu commune *Biscutella guilloni*)...

**10 mai** : **Atelier cuisine**

L'animation de l'atelier cuisine a été proposée par Colette Balland (adhérente à *la route du Chabichou et Accueil Paysan* avec ses « *Saveurs caprines du Poitou* ») ; Christine Beyer (*les condiments de la Doie*) ; Michelle Georges de l'association « *Amis d'Accueil Paysan* » ; Pascale Védrine, productrice d'herbes aromatiques et préparations à base de plantes ; Mélanie Boursin : artisan fromager lait de chèvre. André Merlet a accompagné le reste du groupe pour observer l'outarde canepetière, dans le secteur de Lezay (79). **Les recettes réalisées sont sur le site <http://www.arts-terre.fr>**

**24 mai** : **Cassinomagus (Chassenon) et Rochechouart**

Le matin, la visite du site de Cassinomagus (appelé Chassenon, de nos jours) nous montre l'importance de l'activité économique de nos régions Poitou-Charentes-Limousin dès l'Antiquité. L'après-midi, nous avons retrouvé Marie, de l'association « Pierre de lune », et révisé les conséquences de l'impact de la météorite tombée il y a 200 millions d'années.

**7 juin 2014** : **Journée à Bassac et St Simon dans le cadre de la journée « Pique-nique avec les Vignerons Indépendants des Charentes »**

Notre adhérente, Patricia Brouillet, nous a fait emprunter des chemins détournés pour nous rendre à l'abbaye de Bassac. Première étape au domaine de Châtenay. Après avoir longé le fleuve Charente, nous sommes arrivés à Bassac pour le pique nique dans les jardins de l'abbaye. Dès la fin du repas, visite guidée du village et de l'abbaye. Ensuite, nous étions attendus à la maison des gabariers de St Simon. Une exposition retrace la vie des ces charpentiers de marine qui construisaient les gabares transportant les marchandises sur la Charente. Puis direction de Châteauneuf sur Charente pour rejoindre la gabarre « Renaissance » qui transportait le dernier canon destiné à la reproduction de l'Hermione à Rochefort.

**15 juin 2014** : **les Templiers - l'âge d'or du Protestantisme à Exoudun et Bagnault**

Les présentations ont été faites par nos adhérents, Claudie et Claude Minet. Ils nous ont fait découvrir la Sèvre, des lavoirs, paysages, logis,... Monsieur Auzanneau, maire des communes associées Exoudun-Bagnault, nous a accompagnés tout l'après-midi, pour nous faire visiter en détail ces bourgs et leur environnement immédiat. Annie et Jean-Louis Queraux, propriétaires de la ferme fortifiée « Le logis Bouhas » qu'ils ont rénovée, nous ont accordé la visite du lieu.

**19-20 juillet 2014** : **découvrir une autre facette du marais de Brouage**

**22 août 2014** : **aigrettes et bicyclettes à Brouage**

Ces deux sorties animées Jean-Claude Barbraud nous ont permis de découvrir le marais (11 000 ha !) et sa faune remarquable. Le bivouac et la balade tranquille à bicyclette fut l'occasion d'observer, entre autres, de très nombreuses oiseaux : spatules, hérons (pourpre, gris et bihoreau) L'observation des guépiers d'Europe sur deux lieux à Cadeuil (17) fût MAGIQUE ! La colonie était composée également d'hirondelles des rivages.

**14 septembre** : **Sentier des 10 lavoirs de St Sulpice de Cognac**

Le sentier, tracé par nos amis de l'ANLP, est un prétexte à découvrir le riche patrimoine de St Sulpice de Cognac, guidés par Patricia Gay, secrétaire d'Arts Terre. Outre les 10 lavoirs promis, nous avons pu admirer des logis, moulins ainsi que des curiosités locales : ancienne voie ferrée, refroidisseurs, nichoirs à moineaux... Le lavoir de la Plante, avec son système de chauffage intact a enchanté les participants. Le lavoir "en impluvium" de Sept Fonts, restauré en 2004, a accueilli notre pique-nique.

### **17 septembre : Journée de la gastronomie à Bercloux**

Accueillis par Jean-Claude et Monique Barbraud, une journée « technique » pour parler des maladies et des modes de cultures de la vigne, du verger et pour découvrir et déguster les petits fruits d'automne (cormes, alises, raisin, ...)

### **Première quinzaine d'octobre : vendanges à la ferme**

Chantal et Bernard Bégau ont ouverts leur ferme aux citadins pour leur permettre de découvrir l'ambiance traditionnelle des vendanges à la main, l'aire d'appellation cognac et de visiter le conservatoire des cépages de Cherves Richemont.

## **Prochains rendez-vous ARTS-TERRE**

### **Samedi 13 décembre : Veillée "Et si on parlait de la couleur ?"**

Il est bien reconnu que les couleurs jouent un rôle important dans la vie de chacun de nous. Le langage courant emprunte ainsi de nombreuses images aux couleurs : **voir la vie en rose... ou en noir, être vert de peur, etc.** Chacune de nos sensations (joie, plaisir, tristesse, déception, colère, etc.) aurait pour ainsi dire sa couleur.

Même si la sagesse populaire affirme que « des goûts et des couleurs on ne discute pas ! » au contraire parlons-en, afin de comprendre quelle influence qu'elles ont sur notre vie.

Dîner-causerie avec **Patricia GAY**, orthoptiste, et la participation de :

**Magali BAUCHY**, maître verrier vitrailliste

**Françoise HABETS**, artiste peintre

**Thierry BAUDRY**, souffleur de verre

**RDV 18H30 Salle de la Distillerie Bégau**

**Rue de Font Robert - 17770 Villars les Bois**

*Tarif 15 € par personne (Potage - Pot au feu - crème aux oeufs - galette charentaise - 1/4 de vin)*

**Renseignements – Réservation du dîner** (voir encadré ci-contre)

#### **Pour tous renseignements et inscriptions aux activités :**

**17770 VILLARS LES BOIS**

**Site Internet : <http://www.arts-terre.fr/>**

**E-mail : [contact@arts-terre.fr](mailto:contact@arts-terre.fr)**

**Téléphone : 06 16 24 24 73**

**05 46 94 95 36**

---

### **Le 9 janvier 2015 : Veillée écosillage de noix**

En compagnie du petit-fils de Goulebenéze - RDV 18h distillerie Bégau - Apportez votre repas -

*Participation 7€/pers*

---

**Samedi 17 janvier 2015 - 10H**

**Assemblée générale d'Arts Terre - Repas – Diaporama**

---

**Samedi 31 janvier - Dimanche 1er février 2015**

Week-end d'observation des grues cendrées dans les Landes et visites diverses (Parc du Teich...)

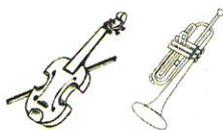
***Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter rapidement pour organiser l'hébergement !!!***

## L'école de musique de l'A. D. M. S.

*L'A. D. M. S. (Association pour le Développement Musical en Saintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente-Maritime), le siège social se situe à Saint Hilaire de Villefranche. Son rayon d'action se trouve sur les cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de Saint Savinien (Taillebourg et Annepont seulement), de Burie et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.*



*Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par Manuel AUDIGE, s'occupe de 240 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par Philippe DEPLANNE.*



*La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l' A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...)*



*Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez Manuel AUDIGE le directeur, au 06 77 93 04 09 ou 05 46 97 33 96*



## L'arrêt des traitements, c'est dans l'air du temps !

De nombreuses études ont permis de mettre en évidence l'implication des pesticides dans la pollution des eaux. Les herbicides utilisés dans les bourgs se retrouvent très souvent dans les cours d'eau. Tout applicateur de pesticides (agriculteurs, collectivités et services publics, particuliers) est donc responsable de la qualité de l'eau et se doit de tout mettre en œuvre pour l'améliorer.

A son niveau, comme de nombreuses municipalités, notre commune s'est engagée dans une démarche de modification de ses pratiques de désherbage. Désormais elle réalise le moins possible de désherbage chimique sur l'ensemble de ses espaces et donne la priorité à des techniques de désherbage plus respectueuses de l'environnement.

Bien entendu ce choix n'est pas sans entraîner de désagréments aux yeux de certains d'entre nous. Le fait de ne plus traiter chimiquement peut entraîner dans certains cas une présence plus visible de végétation spontanée. Ce nouvel aspect du paysage urbain ne doit en aucun cas être assimilé à une forme de laxisme de la part des services techniques ou des élus.

Ainsi nos employés communaux utiliseront plus des techniques de fauchage et d'arrachage à l'avenir. Nous vous invitons à les encourager dans leurs efforts pour la reconquête de la qualité de l'eau, et à faire preuve d'indulgence si quelques « mauvaises herbes » venaient à réapparaître quelques jours après leur passage (la présence ponctuelle de végétation spontanée ne doit pas remettre en cause le choix du non chimique).

### **Désherbez devant chez vous, mais sans désherbant chimique !**

Pour accompagner la commune dans cette démarche, vous pouvez à votre tour choisir de désherber devant chez vous mais aussi dans votre jardin sans employer de désherbant chimique ! Le binage, l'arrachage, la fauche, la tonte, le balayage ou le paillage peuvent pallier l'usage de traitements chimiques et permettre aux services techniques d'économiser du temps afin de le consacrer davantage aux secteurs les plus difficiles à gérer.

Tous ensemble, changeons nos pratiques!

Au travers de ses nouvelles méthodes de désherbage, votre commune montre l'exemple à suivre, alors accompagnez-la !

- En réfléchissant vous aussi à la place de la «mauvaise herbe » dans le centre bourg ;
- En considérant qu'un endroit non désherbé n'est pas synonyme de saleté ;
- En utilisant, chacun à son échelle, les techniques de désherbage alternatif (binage, arrachage, fauche, paillages...) ;
- En acceptant chacun à son niveau de jouer un rôle actif pour aider la commune à désherber sans désherbant chimique.

Cette nouvelle politique n'est pas naît de la seule volonté des élus de Villars les Bois. La loi promulguée le 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires. Ainsi à partir de 2020, demain donc, les collectivités ne pourront plus utiliser le désherbage chimique, il en sera de même pour les particuliers en 2022. Nous nous devons de préparer au mieux cette échéance.

Nous savons pouvoir compter sur l'implication de tous. Si chacun d'entre nous fait un effort pour entretenir son devant de porte alors ce sera du temps en moins passé par nos employés communaux et ainsi nos impôts mieux utilisés.

## LOIS

## LOI n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (1)

NOR : DEVX1330135L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

1o Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;

2o Il est ajouté un II ainsi rédigé :

« II. – Il est interdit aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du code général de la propriété des personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 253-1 du présent code, à l'exception de ceux mentionnés au IV du présent article, pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cette interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles mentionnés à l'article L. 251-3, en application de l'article L. 251-8. »

**Article 2**

I. – Le même article L. 253-7 est complété par des III et IV ainsi rédigés :

« III. – La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits mentionnés au premier alinéa de l'article L. 253-1 pour un usage non professionnel sont interdites, à l'exception de ceux mentionnés au IV du présent article. Cette interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles mentionnés à l'article L. 251-3, en application de l'article L. 251-8.

« IV. – Les II et III ne s'appliquent pas aux produits de bio-contrôle figurant sur une liste établie par l'autorité administrative, aux produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil, ni aux produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique. »

II. – Au premier alinéa de l'article L. 253-9 du même code, après le mot : « professionnel », sont insérés les mots : « et non professionnel ».

III. – Après le 1o de l'article L. 253-15 du même code, il est inséré un 1o *bis* ainsi rédigé :

« 1o *bis* Le fait de détenir en vue de la vente, d'offrir en vue de la vente ou de céder sous toute autre forme, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que le fait de vendre, de distribuer et d'effectuer d'autres formes de cession proprement dites d'un produit interdit dans les conditions posées par le III de l'article L. 253-7 ; ».

**Article 3**

Avant le 31 décembre 2014, le Gouvernement dépose sur le bureau du Parlement un rapport sur le développement de l'utilisation des produits de bio-contrôle et à faible risque mentionnés aux articles 1er et 2, sur les leviers qui y concourent ainsi que sur les recherches menées dans ce domaine. Ce rapport indique les freins juridiques et économiques au développement de ces produits et plus largement à celui de la lutte intégrée telle que définie à l'article 3 de la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

**Article 4**

I. – L'article 1er entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020.

II. – L'article 2 entre en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 février 2014.

Par le Président de la République :  
FRANÇOIS HOLLANDE

*Le Premier ministre,*  
JEAN-MARC AYRAULT

*La ministre des affaires sociales et de la santé,*  
MARISOL TOURAINE

*Le ministre de l'écologie, du développement durable  
et de l'énergie,*  
PHILIPPE MARTIN

*Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,*  
STÉPHANE LE FOLL

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2014-110.

Sénat :

Proposition de loi n° 40 (2013-2014) ;

Rapport de M. Ronan Dantec, au nom de la commission du développement durable, n° 124 (2013-2014) ;



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

# Les incinérations : le feu, un outil dangereux

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts qui entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés sont interdites par la réglementation en vigueur

Il est prioritaire d'acheminer les déchets verts en déchetterie ou d'utiliser un système de compostage

## très exceptionnellement

dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé que le brûlage, le maire peut donner une dérogation au demandeur en s'assurant du respect des règles suivantes :

- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Particuliers, propriétaires et ayants droit (pour leur propre compte et à titre non professionnel)

Produits d'origine végétale (taille de haie, tonte....)

Incinération interdite si possibilité d'éliminer en déchetterie ou possibilité de compostage

Dans des cas très particuliers dérogation possible par autorisation municipale (formulaire à retirer en Mairie)

## LE CONSEIL GENERAL DEVIENT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Des élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Ce seront les premières élections départementales organisées. Elles remplacent les élections cantonales.

### Cantonales ou départementales, quelles sont les différences ?

Depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département a pris le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général. Les conseillers départementaux (au lieu des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales. Ces élections ont désormais lieu tous les six ans pour le renouvellement de l'intégralité des conseillers (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans). Elles se dérouleront au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale élira deux conseillers départementaux, ce binôme sera obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

La circonscription électorale des élections départementales reste le canton. Néanmoins, la carte des cantons a été redessinée afin de l'adapter aux réalités socio-démographiques. Les nouvelles délimitations s'appuient sur les chiffres des populations légales publiées par l'Insee le 27 décembre 2013.

Le canton n° 2 (Chaniers) comprend les communes suivantes : Aujac, Aumagne, Authon-Ebéon, Bercloux, Brizambourg, Burie, Bussac-sur-Charente, Chaniers, La Chapelle-des-Pots, Chérac, Dompierre-sur-Charente, Le Douhet, Ecoyeux, Fontcouverte, La Frédière, Juicq, Migron, Nantillé, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Sauvant, Saint-Vaize, Sainte-Même, Le Seure, Vénérand, **Villars-les-Bois**.



### REPAS DES AINES

*Se déroulera le Samedi 14 février 2015  
à 12h à la salle des fêtes de Villars les Bois.*

*Ce repas traditionnel est ouvert à tous !*

*Il est offert aux personnes de 65 ans et +. C'est un moment  
convivial qui permet de rencontrer nos aînés.*

## Centre de Secours MIGRON-BURIE



*Les volontaires sont les bienvenus.*

Il faut avoir au minimum 16 ans, être à jour de ses vaccinations et suivre une formation initiale d'environ 30 jours. Si vous êtes intéressé,

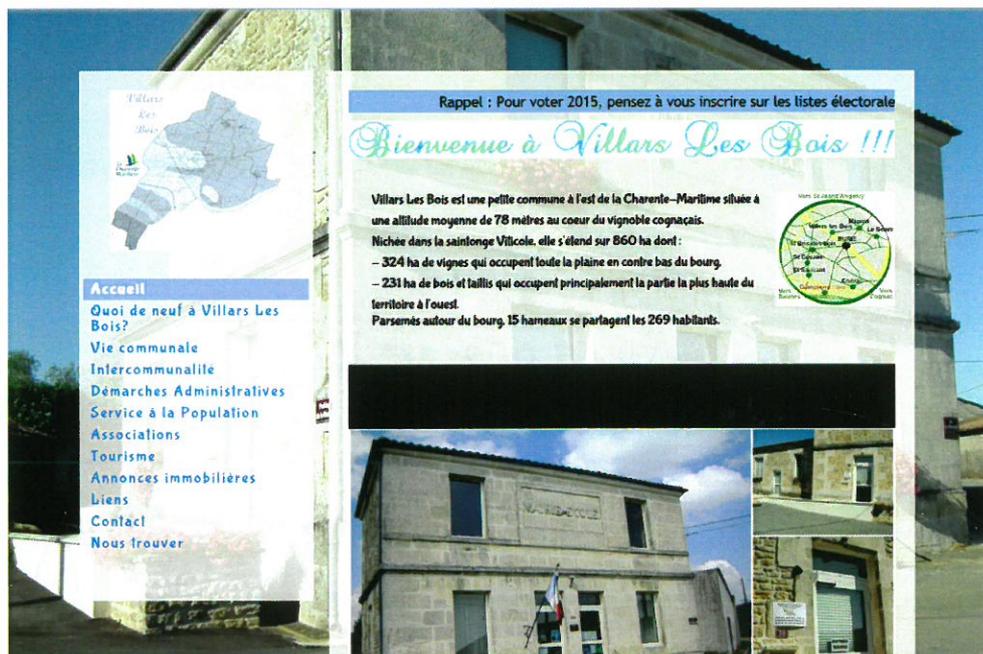
n'hésitez pas à contacter

Monsieur VICENTY Bernard ☎ 06.71.90.73.85.

## SITE DE LA COMMUNE

[www.communevillarslesbois.fr](http://www.communevillarslesbois.fr)

La commune de Villars Les Bois s'est dotée depuis l'année dernière d'un site internet qui a été créé et qui est mis à jour par Marie BEGEY. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune, les comptes-rendus du Conseil Municipal et du SIVOM...



## Pour info...

Depuis le 12 novembre 2014, un cabinet d'ostéopathie est ouvert à Burie. Romain GRILLET, diplômé du COS (Collège Ostéopathique Sutherland) de Nantes propose des séances du nourrisson à la personne âgée ainsi qu'au sportif. Il s'oriente vers une pratique tissulaire et structurelle. Consultation au cabinet et à domicile sur rendez-vous du lundi au samedi.

**Romain GRILLET**

24, avenue de la République

17770 Burie

☎ : 06.43.13.15.79

Mail : rgrillet.osteopathie@gmail.com

---

## La parole est à vous...

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!

Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile.

La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous.

---

## Avis à la population !

Nous recherchons des photos anciennes de notre commune (ancienne école, mairie, église...).

Merci de nous les faire parvenir en mairie afin de les numériser et de pouvoir le publier dans les prochaines éditions du bulletin municipal.

*Le maire et le conseil municipal  
vous souhaitent une excellente  
année 2015 !*

